

2 février 1952

Edouard JAGUER

à te
Max CLARAC-SEROU

(!) En guise de préliminaires, et suivant les méthodes qui nous sont devenues habituelles, comme je présume que tu as conservé un double de ta lettre du 29 janvier, j'y réponds point par point.

Implicitement, tu reconnais que tu as commis des indécrotesses à mon égard. La comparaison avec Dotremont est malvenue. Dotremont ne s'est jamais trouvé de moitié avec moi dans une entreprise telle que celle que nous menâmes ensemble, et, par conséquent, qu'il ait critiqué ou non tel ou tel de mes comportements en dehors de ma présence ne peut permettre, ni à toi ni à quiconque de mettre en parallèle ses attitudes avec les tiennes ou celles de Serpan. - Il se peut que j'aie des manies, mais les miennes sont avouables. Il n'y a aucune mesure entre, par exemple, mon eclectisme ou mon goût pour les collections de boîtes d'allumettes ou de documents surréalistes, - puisque tu te moquas jadis de ces travers - et ta désinvolture devant les impératifs de la vie. Mes manies ne m'ont jamais conduit à trahir une amitié, ni à me résoudre à choisir, entre tous les expédients dont l'on peut disposer lorsque l'on se trouve dans une situation précaire, celui que tu choisis à maintes reprises: je pense que tu sais ce que je veux dire.

N'importe. Le terme d'indécrottesse est à la fois trop faible et trop vague. Le fait est qu'à mon égard tu t'es conduit comme un vulgaire petit salop, et je n'ai pas la moindre impression de vous avoir diffamé, Serpan et toi, lorsque j'ai affirmé dans mes lettres que, d'une part, vous aviez tenté de m'escroquer en m'excluant de la poursuite d'une oeuvre commune à laquelle j'avais plus que largement

.../.

contribué, et que, d'autre part, vous m'aviez volé en refusant de me restituer les fiches de dépôt et certaines sommes d'argent, sur le montant desquelles je vous ai donné tous éclaircissements.

Lorsque je vis les jours passer sans m'apporter de réponse à la lettre adressée par moi à Serpan le 7 janvier, j'ai bien compris que vous vous concertiez afin de trouver un nouveau prétexte pour éviter de me rembourser le montant de la créance Wittenborn (dont je ne doute pas que Serpan ait le plus grand besoin!)

L'affaire Hirschler et l'affaire Kujawski sont deux choses distinctes. A l'époque, tu as touché simultanément les 5.000 francs du mandat de Hirschler et les 12.000 francs, produit de la vente d'un ou plusieurs pastels de Kujawski à Madame Perrutz. Lorsque tu as réalisé cette affaire, tu m'as dit qu'il avait été convenu avec Kujawski que nous conserverions momentanément par devers nous la plus grande partie de la somme obtenue, en nous engageant cependant à la lui rembourser plus tard. Sur ces entrefaites, tu m'as donné 5.000 francs qui, d'après tes propres déclarations, provenaient de la vente des pastels. Jamais tu ne m'as dit que tu avais utilisé à cet effet l'argent de Hirschler, et la meilleure preuve en réside dans le fait que tu m'as déclaré avoir payé certains frais relatifs au retour des toiles de Berlin (quelque chose comme 287 frs) sur ce même argent de Hirschler. Dont, l'une ou l'autre des sommes qui t'ont été remises ~~est~~ a disparu.

Je ne revendique pas l'argent de Hirschler, avec lequel je ne suis pas en relation, dont je ne possède pas l'adresse et vis à vis duquel, de toutes manières, vous vous êtes empressés de prendre les devants. Mais, pour Kujawski, c'est autre chose. Tu sais très bien que, si je me trouve détenir une somme sur laquelle il aurait des droits, nous devrions alors faire nos comptes ensemble, lui et moi, puisqu'il me doit 8.000 francs depuis de longues années, et que, de plus, j'ai payé pour lui le cliché central de son tryptique, et les frais d'expositions. Je ne demande pas mieux que de le voir afin de régler avec lui cette question, en même

temps que celle de la Poutre Creuse. Je lui écrirai, et nous verrons.

Mais il n'en reste pas moins que, pour demeurer sur le terrain de votre propre argumentation, le parallèle initial inventé par Serpan ne jouait qu'entre Collado et Mayer d'une part, et Wittenborn d'autre part. Vous connaissez maintenant les intentions de Collado, et vous savez que j'ai remboursé Mayer. Je maintiens donc que Serpan doit me poster un mandat de 8.410 francs (dont 6.410 de Wittenborn).

Pourquoi cette obstination qui ne peut, au fond, que vous desservir, alors que Serpan, pour ne parler que de lui, a vendu en juillet des tableaux pour une fort belle somme ? J'imagine que tu es au courant.

D'autre part, il y a belle lurette que le sieur Sossountzoff a touché les arrières du P.C.B. Passe encore qu'il ne tienne pas sa promesse selon laquelle, dès qu'il aurait vendu des toiles, il distrairait du produit de cette vente, une trentaine de milliers de francs, à titre de participation à la dépense commune. Mais qu'il en soit réduit à chercher des prétextes vaseux pour reculer la liquidation d'une petite dette criarde, cela passe la mesure. Quant à toi, qui poussait les hauts cris lorsque Simone et moi te propositions de renvoyer aux callendes grecques le remboursement de ta quote-part du réveil-lon (toujours impayée), tu sembles avoir fait beaucoup de progrès depuis, sur le chemin qui mène à la fripouillerie. Il est vrai que tu es majeur depuis un an.

J'ai l'habitude de peser mes mots, et avant de les employer pour vous qualifier, j'en ai vérifié la portée. Je les ai employés en connaissance de cause, et preuves à l'appui. Je n'ai donc aucun compte à tenir de tes menaces. Je ne vous diffâme pas. Je dis ce qui existe, ce qui est vrai, et j'estime avoir le droit de mettre en garde contre vos manoeuvres ceux qui pourraient s'y laisser prendre, comme je m'y suis laissé prendre moi-même.

JAGUER.